



106, rue Saint-Jean-Baptiste  
Saint-Guillaume (Québec) J0C 1L0

Téléphone : 819 396-2403  
Télécopieur : 819 396-0184  
Courriel : info@saintguillaume.ca

Municipalité de Saint-Guillaume

## **AVEZ-VOUS VOTRE VIGNETTE ?**



**Régie de gestion  
des matières résiduelles  
du Bas-Saint-François**



**La RGMR du Bas-Saint-François procède présentement à l'inventaire des bacs noirs.**

**À l'été 2019, des vignettes avaient été collées sur certains bacs noirs dans la municipalité, mais le travail n'était pas terminé.**

**En août 2020, la Régie a envoyé par la poste une lettre accompagnée d'une vignette à coller sur le bac noir pour les gens n'ayant pas reçu de vignette à l'été 2019.**

**L'objectif de cette opération est d'assurer un contrôle des bacs en ce qui concerne leur utilisation et leur paiement.**

**L'envoi a été fait en fonction des montants payés apparaissant sur votre compte de taxes ou celui de votre propriétaire.**

# Votre bac n'a pas été ramassé ?

- **Avez-vous reçu votre vignette ?**
- **Avez-vous posé votre vignette ?**
- **Est-ce que votre propriétaire vous a remis votre vignette ?**

**Pour toute question, veuillez communiquer avec la Régie au 819-395-5096.**

**Merci**

*William Proulx*

Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière



Régie de gestion  
des matières résiduelles  
du Bas-Saint-François

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint les vignettes obligatoires pour identifier vos bacs à déchets

À compter du **1<sup>er</sup> septembre 2020**, les bacs qui ne seront pas identifiés avec cette vignette ne seront pas ramassés.

Nous vous demandons de bien vouloir apposer les vignettes sur les bacs, que vous utilisiez pour vos matières résiduelles, tel que démontré au verso afin que ceux-ci soient bien vidangés.

Pour toute information, vous pouvez communiquer avec votre municipalité ou avec la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François.

Nous vous remercions à l'avance de votre entière collaboration.

*Lise Hébert*

Lise Hébert,

Directrice générale

## DISPOSITION DE LA VIGNETTE

1. **AVANT D'APPOSER VOTRE VIGNETTE, ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE BAC N'EST PAS ENDOMMAGÉ. SI OUI, VOUS DEVEZ COMMUNIQUER AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ.**
2. **NETTOYER LA SURFACE**
3. **APPOSER LA VIGNETTE EN AVANT DU BAC (CÔTÉ OPPOSÉ AUX ROUES)**
4. **AU HAUT DU BAC, SOIT ENVIRON A 16 CM/ 6 POUCES DU REBORD, SOIT EN DESSOUS DES PIÈCES DE RENFORCEMENT DU BAC.**



SUR LE BAC NOIR



**R.G.M.R.**  
**BAS-SAINT-FRANÇOIS**

# 06 062